



Projet de loi N°6004

Dépôt:  
Mme la Députée Colette Flesch  
12 mai 2009

Luxembourg, le 12 mai 2009

1

Projet de loi N°6004

Dépôt: Madame Colette FLESCHE

### MOTION

#### La Chambre des Députés,

considérant l'avis de la Chambre des Métiers du 20 mars 2009 par lequel cette chambre professionnelle plaide pour la réinscription dans la loi budgétaire d'une participation étatique temporaire à la couverture des pertes subies sur les cautionnements accordés aux membres des mutualités de cautionnement de l'artisanat et du commerce;

considérant l'avis de la Chambre de Commerce du 20 mars 2009 par lequel cette chambre professionnelle se range à l'avis de la Chambre des Métiers sur ce point;

considérant le rapport de la Commission de l'Economie, de l'Energie, des Postes et des Sports du 30 avril 2009 par lequel la Commission retient ladite suggestion qui serait à considérer lors de l'établissement de la prochaine la budgétaire;

notant qu'une telle participation étatique pourrait constituer une réponse politique adaptée aux considérations des PME luxembourgeoises opérant sur les marchés régionaux et locaux et dépendant souvent des capacités de développement résiduelles de l'industrie, fortement touchée par la crise économique actuelle;

#### invite le Gouvernement

à inscrire dans le projet de loi budgétaire 2010 un nouvel article à caractère non limitatif, introduisant un « fonds de garantie » bénéficiant d'une dotation substantielle temporaire permettant de réaliser les dotations en capital de couverture et le remboursement partiel des pertes subies par les mutualités de cautionnement de l'artisanat et du commerce.

*Colette Flesch*  
(Flesch)

*Goereus*  
(Goereus)

*Colette Flesch*

*ETGEN*  
(ETGEN FERNAND)

*Xavier BOTEZ*  
(XAVIER BOTEZ)